

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MANALOX 30A

Page : 1/6

Date : 06 JUILLET 2007

Version : 1.07

1 Identification du produit chimique et de la société

NOM DU PRODUIT : MANALOX 30A
DISTRIBUTEUR
Nom : FedChem, LLC - Filiale de FEDERAL PROCESS CORPORATION.
Adresse : 4620 Richmond Road, Cleveland, OH 44128, États-Unis
Numéro de téléphone : +1 216 464 6440 Heures : du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, h de NY
Courrier électronique : jmcilhaney@federalprocess.com

N° d'urgence (Chemtrec) : +1 703 527 3887.

2. Identification des dangers

PRINCIPAUX DANGERS

Effets potentiels sur la santé : Légèrement irritant pour les yeux.
Irritant pour la peau.
(Après contact répété ou prolongé).

Dangers physiques et chimiques
- Incendie ou explosion : Liquide très inflammable.
L'écoulement, l'agitation du liquide peuvent générer des charges électrostatiques.

Classification/dangers spécifiques : Conformément aux critères de la CEE, ce produit est classé comme :
- HAUTEMENT INFLAMMABLE.

3. Composition/informations relatives aux ingrédients

>> PRÉPARATION

Caractérisation chimique : Trialkyl oxyde d'aluminium dans un solvant d'hydrocarbure aliphatique.
Composants contribuant aux dangers : Isopropanol : <15 % Classification CEE : XiR36 - R 67.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MANALOX 30A

Page : 2/6

Date : 06 JUILLET 2007

Version : 1.07

4 Premiers secours

- Inhalation : Transporter immédiatement la personne exposée à l'air frais.
- Contact cutané : Laver immédiatement et abondamment la peau au savon et à l'eau.
Retirer tous les vêtements contaminés, y compris les chaussures.
Si nécessaire, consulter un médecin.
- Contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant les yeux ouverts.
Dans tous les cas, consulter un ophtalmologiste, même en l'absence de lésions visibles.
- Ingestion : NE PAS induire le vomissement.
Si nécessaire, consulter un médecin.
-

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction
- Utiliser : Mousse résistant à l'alcool.
Gaz carbonique (CO2).
Eau pulvérisée.
- Ne pas utiliser : Jet d'eau à grand débit.
- Dangers spécifiques : Liquide très inflammable.
- Mesures spécifiques de lutte contre l'incendie : Refroidir les récipients et les matériels exposés à la chaleur à l'aide d'eau pulvérisée.
-

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles d'inflammation. : PAS de flammes, PAS d'étincelles. Éliminer toutes sources.
- Ne pas respirer les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Équipement de protection personnelle :
- protection des yeux et du visage (lunettes de protection + masque facial).
- gants appropriés.
Éliminer toutes sources d'inflammation.
Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (point de fuite en haut)
pour prévenir les fuites de liquide.
Vapeurs lourdes. Obturer toutes les ouvertures placées au niveau du sol à proximité (puits d'aération, bouches d'égout...).
- Précautions pour la protection de l'environnement : Endiguer le liquide épandu et le contenir.
Ne pas déverser le liquide directement dans l'égout.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MANALOX 30A

Page : 3/6

Date : 06 JUILLET 2007

Version : 1.07

Méthodes de nettoyage

- Récupération : Transférer le produit dans un récipient vide - étiqueté de manière appropriée.
 - Neutralisation : Absorber à l'aide de :
 - sable ou d'un matériau absorbant inerte.
 - Nettoyage/décontamination : Si nécessaire, laver à l'eau après récupération. Recueillir l'eau de nettoyage pour l'éliminer ultérieurement.
 - Élimination : Incinérer les matériaux contaminés dans une installation autorisée.
-

7 Manipulation et stockage

MANIPULATION

- Mesures d'ordre technique : Extraction des vapeurs.
Mettre à la terre les équipements utilisés pour le transport du produit.
- Mesures : Éviter le contact avec l'eau ou l'humidité.

STOCKAGE

- Mesures d'ordre technique : Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le déversement accidentel des produits dans les égouts ou les voies d'eau par suite du déversement des récipients de transport ou de stockage.
 - Conditions de stockage
 - Recommandées : Entreposer :
 - à l'écart de toute source d'inflammation.Conserver le récipient hermétiquement clos.
 - Produits incompatibles : Substances et agents oxydants.
 - Conditionnement : - Fûts métalliques.
 - Matériaux d'emballage
 - Recommandés : Acier.
-

8 Exposition/protection physique des personnes

- Mesures d'ingénierie : Extraction, pour éliminer les vapeurs à la source.
- Équipement de protection personnelle :
- Protection respiratoire : Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées : Appareil de protection respiratoire filtrant les gaz et les particules.
- Protection des mains : Gants de protection en PVC.
- Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MANALOX 30A

Page : 4/6

Date : 06 JUILLET 2007

Version : 1.07

9 Propriétés physiques et chimiques

ASPECT

- État physique	:	Liquide.
- Couleur	:	jaune pâle.
Odeur	:	alcool.
pH	:	Sans objet
Températures spécifiques	:	
- Point d'ébullition	:	Approx. 180 °C.
Caractéristiques d'inflammabilité	:	
- Point d'éclair	:	11 °C (creuset fermé).
Propriétés d'oxydation	:	Selon les critères CEE, cette substance n'est pas une substance oxydante.
Propriétés explosives	:	
Limites d'explosivité dans l'air	:	(Isopropanol)
- Basse	:	2 % (volume).
- Haute	:	12 % (volume).
Densité de vapeur (air = 1)	:	> 1.
Densité relative (eau = 1)	:	0,91 à 25 °C.
Solubilité	:	
- dans l'eau	:	Réagit avec l'eau.
- dans les solvants organiques	:	Soluble dans les : - hydrocarbures. - alcools.

10 Stabilité et réactivité

Stabilité	:	Stable dans des conditions d'utilisation normales.
Réactions dangereuses	:	
- Substances à éviter	:	- agents fortement oxydants. Lors de l'hydrolyse, libération de : - isopropanol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MANALOX 30A

Page : 5/6

Date : 06 JUILLET 2007

Version : 1.07

11 Informations toxicologiques

Effets locaux : Peut être irritant pour les yeux.
(Isopropanol).

12 Informations écologiques

Comportement au sein de l'environnement

Persistance/dégradation : Pas de données disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

DÉCHETS DES RÉSIDUS

Destruction/élimination : Incinérer.
Éliminer en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Décontamination/nettoyage : Vider avec précautions et ensuite nettoyer à la vapeur.
Purger les vapeurs résiduelles de solvants pour éviter tout
risque d'incendie ou d'explosion.

Destruction/élimination : Recycler après nettoyage ou éliminer dans une installation autorisée.

REMARQUE : On enjoint à l'utilisateur de respecter la réglementation locale
concernant éventuellement la mise au rebut.

14 Informations relatives au transport

RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Transport routier et ferroviaire

- Rail / Route (RID/ADR) : Numéro ONU : 1993.
Classe : 3.
Numéro d'article : 3°(b).

Transport maritime (IMO/IMDG) : Numéro ONU : 1993.
Classe : 3.2.
Groupe d'emballage : II.
Polluant marin : NON.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MANALOX 30A

Page : 6/6

Date : 06 JUILLET 2007

Version : 1.07

Transport aérien (ICAO-IATA) : Numéro ONU : 1993.
Classe : 3.
Groupe d'emballage : II.

REMARQUE : Les prescriptions imposées par la réglementation ci-dessus sont celles qui sont en vigueur à la date de publication de cette fiche. Étant donné l'évolution possible de la réglementation du transport des matériaux dangereux, il est conseillé de vérifier leur validité auprès de votre bureau de vente.

15 Informations concernant la réglementation

ÉTIQUETAGE

Réglementation CEE : Étiquetage obligatoire (prescrit) des substances dangereuses : applicable.

- Classifications / Symboles : - HAUTEMENT INFLAMMABLE (F)

- Énoncés R : R 11 : hautement inflammable.

- Énoncés S : S 7/8 : maintenir le récipient hermétiquement fermé et au sec.
S 16 : maintenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
S 60 : cette substance et/ou son conteneur doivent être mis au rebut en tant que déchets dangereux.

REMARQUE : Les informations concernant la réglementation données ci-dessus ne reprennent que les réglementations spécifiquement décrites dans la Fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possibilité de l'existence de dispositions complémentaires à ces réglementations. Faire référence à toutes les réglementations et dispositions nationales, internationales et régionales.

16 Autres informations

Utilisations

- Utilisations recommandées : Adjuvant pour peinture.

La présente fiche de sécurité doit être utilisée en conjonction avec les fiches techniques. Elle n'est pas destinée à les remplacer. Les informations fournies ici sont basées sur notre connaissance du produit au moment de la parution de cette fiche. Elles sont présentées de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur le fait que l'utilisation de ce produit pour un usage autre que celui pour lequel il est prévu entraîne des risques éventuels. Ceci ne libère aucunement l'utilisateur de l'obligation de connaître et d'appliquer toutes les réglementations sous lesquelles s'exercent ses activités. Il incombe à l'utilisateur, et à lui seul, de prendre toutes les précautions nécessaires lors de la manipulation du produit. Les réglementations sont uniquement mentionnées ici pour aider l'utilisateur à remplir les obligations assorties à l'utilisation de produits dangereux. Ces informations ne sont pas exhaustives. La présente fiche ne dispense pas l'utilisateur de s'enquérir de l'existence d'obligations légales autres que celles qui sont mentionnées dans les présentes, concernant l'utilisation et le stockage de ce produit. Cette responsabilité lui incombe entièrement.